



Conseil communal

Séance du 21 mars 2016

DG - Police intégrée, structurée à deux niveaux - Remplacement d'un membre du Conseil de Police de la Zone pluricommunale de MARIEMONT émanant du Conseil Communal de MORLANWELZ - Examen - Décision.

Référence : CC/16/3/3

Présences : M. MOUREAU Christian, Bourgmestre – Président, Mme INCANNELA Josée, MM. ALEV Nébih, DENEUFBOURG Jean-Charles, MATTIA Gerardo, Echevins, Melle PERNIAUX Cynthia, Echevine f.f., M. FACCO Giorgio, Président de CPAS, M. DEVILLERS François Conseiller communal – Député wallon, MM. FAUCONNIER Jacques, MAIRESSE Marceau, HUIN Michel, Mme MATYSIAK Carine, M. BUSQUIN Philippe, Mme VANDENBRANDE Claudette, MM. HOFF Jean-Marie, SCHEIRELINCK Frédéric, ABDELOUAHAD Mustapha, MPASINAS Alexandre, CHEVALIER Logan, ENGIN Bernard, BONNECHÈRE Thierry, M. CHIAVETTA Salvatore, Mmes CHAPELLE Audrey, CANTIGNEAUX Géraldine, MENCACCINI Valeria, Conseillers communaux et M. LAMBRECHTS Jean-Louis, Directeur général.

Le Conseil communal, en séance publique.

Vu la Loi du 07 décembre 1998 organisant un Service de Police Intégré, structuré à deux niveaux ;
Vu l'Arrêté Royal du 20 décembre 2000 relatif à l'élection des membres du Conseil de Police dans chaque Conseil communal ;
Vu l'Arrêté Royal du 26 avril 2012 du Gouvernement Wallon établissant par Province et par Commune les chiffres de la population au 1er janvier 2012 ;
Considérant que, conformément à l'article 12, alinéa 2, de la Loi du 07 décembre 1996, le Conseil communal de MORLANWELZ, en sa séance du 03 décembre 2012, a procédé à l'élection de six (6) membres du Conseil communal de MORLANWELZ au Conseil de Police de la Zone pluricommunale de Mariemont ;
Considérant qu'ont été élus membres effectifs au Conseil de Police de la Zone pluricommunale de Mariemont :

<i>Membres effectifs</i>	<i>Suppléants</i>
M. ABDELOUAHAD Mustapha	1. Melle PERNIAUX Cynthia 2. M. CHEVALIER Logan
Mme BILLIET Virginie	1. M. CHEVALIER Logan 2. M. MPASINAS Alexandre
Mme GONZALEZ-MOYANO Astrid	1. Melle PERNIAUX Cynthia
M. HOFF Jean-Marie	
M. MAIRESSE Marceau	1. M. SCHEIRELINCK Frédéric 2. M. BUSQUIN Philippe
Mme MATYSIAK Carine	1. M. HUIN Michel

Considérant que Melle Cynthia PERNIAUX a été élue de plein droit en qualité de membre suppléant du Conseil de police de la Zone pluricommunale de Mariemont en séance du Conseil communal de MORLANWELZ du 03 décembre 2012 ;
Vu l'Arrêté du Conseil communal de MORLANWELZ du 25 janvier 2016 (CC/16/1/2) relatif à l'acceptation de la démission volontaire de Mme Astrid GONZALEZ-MOYANO dudit Conseil communal de MORLANWELZ

pour raisons privées entraînant un changement d'adresse et surtout de Commune, ce qui ne lui permet plus de poursuivre ses activités au sein du Conseil communal de MORLANWELZ ;
Considérant que Mme Astrid GONZALEZ-MOYANO n'a déposé aucun recours contre cette acceptation par devant le Conseil d'État ;
Considérant dès lors cette démission comme effective et entraînant l'extinction des mandats connexes de Mme ASTRID GONZALEZ-MOYANO, dont celui au poste de Conseillère au Conseil de Police de la Zone pluricommunale de Mariemont ;
Considérant qu'en fonction du tableau ci-dessus le poste de Conseillère au Conseil de Police de la Zone pluricommunale de Mariemont échoit donc à Melle Cynthia PERNIAUX, suppléante de Mme Astrid GONZALEZ-MOYANO ;
Attendu néanmoins le courrier du 26 février 2016 par lequel Melle Cynthia PERNIAUX, Échevine f.f., informe le Conseil communal de MORLANWELZ de sa décision de démissionner de son poste de Conseillère au Conseil de Police de la Zone pluricommunale de Mariemont pour lequel elle a été désignée en remplacement de Mme Astrid GONZALEZ-MOYANO ;
Considérant qu'il y a lieu de remplacer Melle Cynthia PERNIAUX et qu'il n'y a pas de 2ème suppléant ;
Attendu l'acte de présentation d'une candidate issue du même Groupe politique que Mme Astrid GONZALEZ-MOYANO, acte de présentation déposé par MM. Christian MOUREAU et Jacques FAUCONNIER respectivement Bourgmestre et Conseiller communal de la Commune de MORLANWELZ ; et présentant Mme Valeria MENCACCINI, nouvelle Conseillère communale de MORLANWELZ, comme remplaçante de Mme Astrid GONZALEZ-MOYANO ;
Attendu l'acceptation du poste par Mme Valeria MENCACCINI ;
Attendu que la documentation relative à l'objet ci-dessus a été mise à la disposition des Conseillers communaux de MORLANWELZ dans le dossier du Conseil communal de MORLANWELZ, disponible dans le bureau du Directeur Général de la Commune de MORLANWELZ ;
Considérant dès lors que le Conseil communal de MORLANWELZ a pu prendre connaissance des documents relatifs à l'objet ;
Après en avoir délibéré en séance publique ;

ARRETE

À l'unanimité :

Article 1. - Prend acte de la démission de Melle Cynthia PERNIAUX de son poste de Conseillère au Conseil de Police de la Zone pluricommunale de Mariemont.

Article 2. - Procède à l'élection d'un membre effectif et d'un membre suppléant en application de l'article 19 alinéa 12 de la Loi du 07 décembre 1998 organisant un Service de Police Intégré structuré à deux niveaux, à savoir :

- Mme Valeria MENCACCINI comme membre effectif,
- Le Conseil communal ne procède pas, pour l'heure, à la désignation d'un membre suppléant.

En séance, le 21 mars 2016
PAR LE CONSEIL:

Le Directeur général,
Jean-Louis LAMBRECHTS

Le Président,
Christian MOUREAU

POUR EXTRAIT CONFORME :

La Directrice Générale a.i.,
Martine BRIGOUDE

Le Bourgmestre,
Christian MOUREAU